

# L'amiral Rogel rétrogradé dans la hiérarchie élyséenne

Jean Guisnel

Le Point, 17 octobre 2017

**Le chef de l'état-major particulier du président perd une place dans le protocole. Cela n'entraîne « aucun changement sur le fond », assure l'Élysée. Vraiment ?**

C'est peut-être un détail pour vous, mais pour lui ça veut dire beaucoup ! Et pour tous les militaires également... L'amiral Bernard Rogel, 61 ans, chef de l'état-major particulier (CEMP) du président Emmanuel Macron, a été rétrogradé sans tambour ni trompette dans la hiérarchie des collaborateurs élyséens. De toute éternité, le CEMP occupe la deuxième place dans l'ordre protocolaire de la présidence de la République, juste derrière le secrétaire général. Le premier arrêté du président de la République, le 14 mai dernier, reconduisait Bernard Rogel dans les fonctions qu'il occupait auprès de François Hollande depuis le 16 juillet 2016, date à laquelle il

avait succédé au général Benoît Puga, devenu grand chancelier de la Légion d'honneur. Cette nomination par Emmanuel Macron n'avait pas dérogé au classement habituel des collaborateurs présidentiels : Rogel figurait à la deuxième place.

Or, dans l'arrêté définitif « relatif à la composition du cabinet du président de la République », publié le 19 septembre au Journal officiel, le CEMP recule d'une case et passe en troisième position. Devant lui se trouvent le secrétaire général Alexis Kohler, comme c'est habituel, mais aussi le directeur de cabinet Patrick Strzoda, 65 ans, ce qui est inédit. Dans l'organigramme des précédentes présidences, ce poste de directeur de cabinet est en position hiérarchique nettement inférieure. Sylvie Hubac se trouvait en sixième place dans le premier cabinet de François Hollande et Emmanuelle Mignon figurait au huitième rang dans le premier cabinet de

Nicolas Sarkozy. Autres temps, autres mœurs ? Sans doute. Et le président est maître du placement de ses collaborateurs. Mais de là à faire régresser pour la première fois un militaire d'un si haut rang que celui de Bernard Rogel, il y a de la marge.

## **Pas de « conséquence juridique », assure l'Élysée**

À l'Élysée, on fait savoir au Point que la rédaction du décret officialisant pour la première fois la composition complète du cabinet d'Emmanuel Macron « n'a pas d'impact » sur le fonctionnement interne de l'institution. On précise également dans l'entourage présidentiel qu'il n'y aurait pas de lien entre l'ordre nominatif tel qu'il apparaît dans le décret publié au Journal officiel du 19 septembre et la réalité du travail quotidien de l'Élysée.

Cette lecture est pourtant constante, comme nous l'ont confirmé tous les interlocuteurs que nous avons consultés lundi sur ce point. L'entourage d'Emmanuel Macron fait néanmoins observer que la nouvelle rédaction du décret, qui fait glisser l'amiral Rogel de la deuxième à la troisième place, n'entraîne pas de « conséquence juridique » et que « rien ne change » dans l'organigramme

fonctionnel de l'Élysée.

Au vu de l'émotion suscitée par la nouvelle mouture de l'organisation élyséenne, il n'est pas certain que cet argument porte. D'autant plus si on se souvient de la méticulosité avec laquelle le président Macron surveille de tels éléments. Mais à l'Élysée, on insiste sur le fait que la rédaction du décret ne traduirait « évidemment aucun changement sur le fond ». On l'a bien compris : la forme ne compterait pas. Dans l'univers militaro-politique fait de hiérarchies, de grades, de symboles et de règles intangibles, la forme n'est pourtant pas dissociable du fond, et inversement.

## **Le gardien du temps**

Car la position hiérarchique du CEMP n'est évidemment pas le fruit du hasard. Rogel, comme ses prédécesseurs, est classiquement – avec tout le personnel de l'état-major particulier – le seul haut fonctionnaire restant en place lors de la transition d'un président à l'autre. Bien des raisons expliquent cette position très particulière du CEMP, la première étant son rôle éminent dans des domaines de la plus haute importance, au cœur des prérogatives régaliennes du chef de l'État et chef des armées : l'arme nucléaire, les opérations à l'étranger (Opex) et le renseignement extérieur. Lors de sa

prise de fonction, c'est Bernard Rogel qui a présenté à Emmanuel Macron les plans de frappes nucléaires et a préparé leurs évolutions. Il ne saurait être question d'une carence à ce niveau auprès du nouveau chef de l'État. À l'Élysée, le CEMP joue donc le rôle de gardien du temps dans une relation exclusive de conseiller personnel du président, ayant accès à lui en permanence et en direct. L'amiral est d'ailleurs le plus souvent présent lors des déplacements présidentiels à l'étranger.

Cette dimension exclut tout aspect politicien ou partisan : le chef de l'état-major particulier est un militaire discipliné et compétent, une incarnation de la dévotion des militaires à l'autorité politique. Le CEMP n'a pas de relation de dépendance avec quiconque, sinon le président en personne, et surtout pas avec le chef d'état-major des armées, François Lecointre, qui, lui, doit faire marcher la boutique militaire au jour le jour. Traditionnellement, il n'en a pas non plus avec le personnel civil de l'Élysée, qu'il s'agisse du secrétaire général ou de tout autre collaborateur présidentiel. En ira-t-il différemment à l'avenir ? Nous verrons.

## Défiance envers les militaires

Le recul de Bernard Rogel sur le décret de composition du cabinet d'Emmanuel Macron est cohérent avec la réduction de son rôle sous le règne du nouveau président, par exemple dans la préparation des conseils de défense. Une chose est sûre : le chef de l'État a une difficulté avec les militaires. Manifestée durant l'été, lors de la crise paroxystique avec le chef d'état-major des armées démissionnaire Pierre de Villiers, cette défiance trouve clairement sa source dans la crainte exprimée lors du discours présidentiel à l'hôtel de Brienne le 13 juillet : « Je suis votre chef. Les engagements que je prends devant les concitoyens, devant les armées, je sais les tenir et je n'ai à cet égard besoin de nulle pression, de nul commentaire. »

Il continue d'avoir curieusement besoin de démontrer que l'autorité civile qu'il incarne doit faire marcher les militaires sans murmure ni discussion. Il le signifie concrètement par cette rétrogradation hiérarchique qui n'est pas seulement symbolique. En démontrant à tout le moins que ce militaire croisé tous les jours par le président était placé dans une position trop élevée à ses yeux. Commentaire d'un spécialiste chevronné de la relation politico-militaire, connaissant

bien les deux hommes : « Je suis cer- mais accepté, il serait parti ! Personne  
tain d'une chose : Puga n'aurait ja- n'aurait osé lui faire subir ça... »